

Nombre de membres en exercice: 11

**Séance du 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt et le dix juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 10 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10

**Sont présents:** Guy TAECK, Michèle SOHET, Gael PERISSET, Laurent GARBE, Pierre MARTIN, Yann BETHOUART, Hervé SMETS, Hubert DEMORTAIN, Jean

Votants: 11

Jacques CAPRON, Florent LEBEE

**Représentés:** Pierre CAFFIER par Florent LEBEE

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Hubert DEMORTAIN

**Approbation du compte rendu du 02/06/2020**

**Observation :** Madame SOHET aimerait que le compte rendu soit plus étayé et que les commentaires des élus soient notés.

Après concertation, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de Madame Sohet

**Approuvé sans autre observation**

Election du délégué et des suppléants pour l'élection des sénateurs.

Après lecture par Mr le Maire, du décret envoyé par la Préfecture de la Somme, de Mme la Préfète, mise en place du bureau électoral.

Secrétaire : Hubert DEMORTAIN - Président : Guy TAECK - 2 Assesseurs : Hervé SMETS et Gaël PERISSET

Election du Délégué : Guy TAECK, est candidat en tant que délégué. Il est élu par vote à bulletin secret 11 voix sur 11.

Election des 3 suppléants : Jean-Jacques CAPRON est candidat. Il est élu par vote à bulletin secret 11 voix sur 11.

Florent LEBEE est candidat. Il est élu par vote à bulletin secret 11 voix sur 11.

Hervé SMETS est candidat. Il est élu par vote à bulletin secret 11 voix sur 11.

La séance est close à 20h25 . La séance est suspendue à 20h28.

La séance reprend a 21h20.

### **Nomination deuxième délégué SIEPA de Machy - DE 2020 019**

Lors de la réunion portant la nomination des différents délégués pour les services extérieurs, un seul délégué a été nommé pour le SIEPA de Machy. Un deuxième délégué doit être nommé.

Monsieur le Maire propose Monsieur Périsset Gael pour être le deuxième délégué au SIEPA de Machy

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à nommer Monsieur Périsset Gael comme deuxième délégué au SIEPA de Machy**

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 11**

**Pour : 11 Abstention : 0**

**Contre : 0**

### **Délibérations afférentes à l'organisation du 13 juillet - DE 2020 020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après avis de la Trésorerie de Rue concernant les recettes engendrées par le 13 juillet, une nouvelle organisation doit être mise en place.

L'Association Sports et Loisirs va organiser cette manifestation en partenariat avec la Mairie.

C'est le traditionnel repas « Moule frites », repas dansant et feu d'artifice.

Le feu d'artifice et le musicien (cachet musicien, SACEM, GUSO) serait à la charge de la mairie.

Afin de ne pas mettre en difficulté cette association, et étant donné le contexte sanitaire actuel et les décisions à prendre très rapidement pour l'organisation de cette manifestation, Monsieur le Maire propose que la Mairie prenne en charge l'apéritif de ce repas.

En échange, dès que cette association fera des bénéfices, elle propose de reverser soit sous forme de dons soit apporter une aide matérielle pour d'autre manifestations de la mairie.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à organiser cette manifestation avec l'Association "Sports et Loisirs" et à émettre les paiements demandés de cette soirée**

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 11**

**Pour : 11 Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Délibération complémentaire distribution du pain et encaissements - DE 2020 021**

Lors du dernier conseil, vous avez pris la décision de continuer la distribution du pain pour les personnes « demandeuses ».

Aujourd'hui il faut compléter la délibération qui a été prise : chaque mois la boulangerie donnera sa facture et suite au tableau rempli quotidiennement par l'agent qui fait la distribution, la mairie émettra les titres pour chaque personne.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants à la consommation du pain et à signer tout document relatif à ce dossier**

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 11**

**Pour : 11 Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Régie salle polyvalente : changement procédure d'encaissement - DE 2020 022**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au transfert de la Trésorerie à Doullens en 2022, nous devons revoir la procédure d'encaissement des locations de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose de garder les mêmes tarifs cette année encore.

Les personnes qui demanderont à réserver la salle polyvalente recevront un titre du Trésor Public pour le paiement de la location.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le changement d'encaissement des locations de la salle polyvalente et autorise Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants ainsi qu'à signer tout document relatif à ce dossier**

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 11**

**Pour : 11 Abstention : 0**

**Contre : 0**

### **Travaux demandés par les habitants - DE 2020 023**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains habitants demandent que des travaux soient réalisés aux abords de leur habitation (espaces publics : élagage haies, pose de signalisation routière, ...) et par la suite demandent que ces installations soient enlevées car elles ne correspondent plus à leur demande ou engendrent des inconvénients.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir un règlement pour ces demandes, en précisant à ces personnes que si le travail effectué doit être modifié ou retiré, le travail sera réalisé par une entreprise extérieure et les frais engendrés par ces changements seront à la charge des demandeurs.

Ce règlement sera signé par les deux parties dès la demande de travaux effectuée par les demandeurs.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à éditer cette nouvelle procédure et à mettre en place cette convention**

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 11**

**Pour : 11 Abstention : 0**

**Contre : 0**

### **Nomination commission des impôts directs - DE 2020 024**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires dans les communes de 2 000 habitants ou moins. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi convient-il suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

**Commissaires titulaires**

**Commissaires Suppléants**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- WALLON Philippe</li> <li>- BERZIN Philippe</li> <li>- HISPA Marie</li> <li>- PORTIER Jean Luc</li> <li>- AUDIGER Magali</li> <li>- VERDURE Nicolas – 80550 Saint Firmin Les Crotoy</li> <li>- BEGUIN Claudine</li> <li>- MARO Jean Matthieu</li> <li>- FIRMIN Guylaine</li> <li>- TELLIER Jean</li> <li>- PORQUET Joël</li> </ul>
--

<ul style="list-style-type: none"> <li>- ABRAHAM Robert</li> <li>- GEOFFROY Emilie</li> <li>- GARBE Laurent</li> <li>- LANCIAUX Patrice</li> <li>- LAGUILLIEZ Sébastien</li> <li>- PADOT Roger – 80860 PONTHOILE</li> <li>- GARBE Corinne</li> <li>- SMETS Hervé</li> <li>- HAMON Josette</li> <li>- LEGER Patricia</li> </ul>
--

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, constitue la liste des personnes qui siègeront à la commission communale des impôts directs**

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 11**

**Pour : 11 Abstention : 0**

**Contre : 0**

#### **Vote du taux des taxes locales directes - DE 2020 025**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que comme nous l'avions annoncé lors des élections municipales, nous vous proposons de ne pas augmenter les impôts et d'appliquer les mêmes taux que l'an passé :

- Foncier bâti : 12,82 % ;
- Foncier non bâti : 23,47 % .

**De laisser les taux notés ci-dessus pour l'année 2020**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 11**

**Pour : 11 Abstention : 0**

**Contre : 0**

## Budget primitif 2020 - DE 2020 026

Monsieur le Maire présente les différentes sections du budgets primitif 2020

### Section d'investissement.

#### **Dépenses.**

Agencement et aménagement terrain :	30 100.00
<b>RAR</b> : aménagement Moulin du Pêtre	
Viabilisation Parcelle C 591 (Etude de sol, eau, EDF)	
 Frais d'études	97 500.00
 Batiments publics :	100 000.00
Reconstruction jardin	
 Installation, agencement construction :	4 200.00
 Reseaux de voirie :	2 600.00
 Installation de voirie :	6 311.00
signalisation	
 Autres installations, matériel et outillage	2 000.00
 Matériel bureau informatique :	1 200.00
 Immobilisations corporelles :	6 500.00
RAR Portique église	

#### **Recettes.**

Dotations, fonds divers : 6780 €

Subvention d'investissement : 7005.00 €

Amortissements : 17 768.61

Virement de la section de fonctionnement : 195 714.54 €

Solde positif reporté : 25 131.27 €

**Le budget de la section d'investissement s'équilibre à la somme de 252 390.42 €**

### Section de fonctionnement.

#### **DEPENSES**

- Charges à caractère général : 220 643.64 €
- Charges de personnel et frais : 162 500.00 €

- Atténuation de produits : 40 000.00 €
- Autres Charges de gestion courante : 58 700.00 €
- Charges financières : 00.00 €
- Charges exceptionnelles : 2 400.00 €
- Opération d'ordre (amortissement) 17 768.61 €
- Virement section d'investissement : 195 714.54

**Recettes.**

- Atténuation de charges : 500 €
- Produits des services : 4 500 €
- Impôts et taxes : 116 000 €
- Dotations et participations : 134 208.00 €
- Autres produits gestion courante : 32 000.00 €
- Produits exceptionnels : 10 700.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 399 818.79 €

**Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 697 726.79 €**

**Le Budget Total de la commune s'équilibre à la somme de 950 126.21 €**

Vote.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 10      Votants : 11      Pour : 11

Contre : 0      Abstention : 0

Le budget primitif 2020 est approuvé tel que présenté ci-dessus.

**Traitements et Indemnités - DE 2020 027**

Il est proposé de faire application à l'égard des employés municipaux titulaires ou auxiliaires, à temps complet ou incomplet, de l'ensemble des dispositions prévues par les arrêtés ministériels (Intérieur) des 20 février 1958 et 25 mars 1958, concernant la revalorisation automatique des traitements et indemnités des agents des Collectivités locales.

La présente décision qui pourra être rapportée à tout moment, prendra effet à compter du  
01/01/2020.

Elle devra faire l'objet chaque année d'une mention expresse de reconduction à l'occasion du vote du budget primitif.

Conformément à la circulaire ministérielle (Intérieur) n° 444 du 30 août 1958, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints sera soumis aux mêmes dispositions.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de faire application à l'égard des employés municipaux et des élus de l'ensemble des dispositions notées ci dessus**

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 11**

**Pour : 11 Abstention : 0**

**Contre : 0**

### **Amortissements - DE 2020 028**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'amortir les travaux d'éclairage public qui ont été réalisés en 2018 sur une période de 5 ans.

$$\text{ECL / 1 / 2017 / 54 978.31 / 5} = 10\,995.66 \text{ €}$$

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'amortissement tel que noté ci dessus**

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Présents : 10      Votants : 11**

**Pour : 11      Abstention : 0**

**Contre : 0**

### **Tableau des effectifs - DE 2020 029**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

**Le conseil Municipal,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Sur la proposition du Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
1. APPROUVE le tableau des emplois permanents à temps complet et  
non complet de la collectivité**

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
<b>Services techniques</b>	Adjoint technique 2ème Classe	1 à raison de 20 h hebdomadaires
	1 Adjoint technique principal 2eme classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires
<b>Direction</b>	Rédacteur principal 1 ere classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires

**Informations diverses :**

Etude réalisée par Florent LEBEE, au sujet du transport éventuel des Favièrois à RUE, (pour effectuer différentes courses),

Nous remercions Mr Lebée de cette étude.

**Questions diverses :**

Michèle SOHET, 1ère Adjointe, tiendra une permanence à la Mairie, le 21 Juillet 2020.

L'Association pour la sauvegarde de l'Eglise de Favières et la Chapelle du Hamelet, a le projet d'organiser une brocante sur la place de l'église, le Samedi 15 Aout 2020.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30**